



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021

Délibération n° 2021-121

RENOVATION/EXTENSION DU KRAKATOA, SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES : DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOULET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que la salle des fêtes municipale d'Arlac, rebaptisée Krakatoa et Scène de Musiques Actuelles depuis 1996 est exploitée depuis 1990 par l'association Transrock. Avec une jauge modulable de 200 à 1200 places, le Krakatoa permet autant la découverte de la scène locale que la diffusion d'artistes d'envergure internationale. Egalement lieu de résidences artistiques, de médiation culturelle pour les petits et les grands, l'équipement se révèle aujourd'hui néanmoins inadapté aux usages du secteur artistique et culturel qu'il représente.

La Ville de Mérignac, propriétaire du bâtiment, souhaite initier un projet de rénovation/extension sur cet équipement construit en 1966. En effet, il s'agit d'assurer la rénovation architecturale du lieu existant en tenant compte des besoins exprimés par l'exploitant, du contexte sectoriel et territorial relatif à ce type d'équipement, mais aussi des contraintes budgétaires aujourd'hui inhérentes à l'ensemble des collectivités publiques.

Cette rénovation répond à plusieurs enjeux et objectifs :

- Repenser un lieu dédié aux musiques actuelles, mieux adapté à ces usages actuels et à venir (jauge plus adaptable, accueil de résidences, espace d'action culturelle, bureaux et loges reconfigurés, équipement ouvert sur le quartier en journée...),
- Repenser un lieu dédié aux musiques actuelles, favorisant les économies d'énergie ainsi que l'approche écologique et durable des activités menées,
- Repenser un lieu dédié aux musiques actuelles, dans un paysage métropolitain en profond bouleversement dans le domaine de la diffusion artistique musicale.

L'étude de programmation menée entre 2018 et 2020 a permis de dégager un scénario intégrant les données suivantes :

- Extension de la salle pour atteindre une jauge à 1500 places,
- Reconfiguration du hall d'accueil pour un usage petite salle/club,
- Création d'une salle modulable d'action culturelle et de médiation,
- Reconfiguration des espaces de travail interne,
- Rénovation/reconfiguration des espaces d'accueil du public,
- Rénovation/reconfiguration des espaces d'accueil des artistes.

En outre, les principes suivants sont établis :

- Exigences environnementales : BEPAS ou BEPOS, recours aux matériaux bio sourcés,
- Exigences acoustiques : l'acoustique de la salle historique devra impérativement être maintenue à son niveau de performance actuel, jugé très satisfaisant,
- Exigences d'équilibre financier : l'accroissement des surfaces et de l'activité ne devra pas engendrer de dépenses de fonctionnement supplémentaires (consommation de fluides, consommables, etc.).

La maîtrise d'ouvrage et le portage opérationnel et financier de l'opération seront assurés par la ville, propriétaire de l'équipement. Le coût prévisionnel du projet est de 6,3 M € HT.

Les financeurs présents auprès de l'association Transrock ont été mobilisés pour soutenir ce projet. Ainsi, une saisine a été faite en mars 2021 auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du contrat de plan Etat/région 2021-2027. D'autres partenaires sont également sollicités pour compléter le plan de financement présenté ci-dessous.

Le lancement de la procédure permettant la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre est prévu au dernier trimestre de l'année 2021, pour s'achever mi 2022. Elle sera suivie d'une phase d'études et de consultation des entreprises devant se dérouler sur une période de 12 à 18 mois. Enfin, la durée des travaux, estimée à ce jour, est de 18 mois à 24 mois. Ces derniers seront réalisés en « site occupé ».

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 033-213302813-20210901-2021_121-DE

CHARGES			RECETTES				
Détails		Montant HT	%	Détails		Montant TTC	%
Etude de programmation		33 600 €	0,53%	Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine)	Contrat de plan Etat Région 2021/2027	2 000 000	26,3%
Prestations intellectuelles	Honoraires architectes	581 558 €	9,25%	Etat (Préfecture)	DSIL - Dotation à l'investissement local	1 518 723	20,0%
	Autres prestations	424 985 €	6,76%	Région Nouvelle Aquitaine	Contrat de plan Etat Région 2021/2027	1 500 000	19,8%
Travaux	Restructuration - 1313m ² (compris mesures environnementales et acoustiques)	2 049 272 €	32,58%	Autres financements publics et privés	FEDER, ADEME, DREAL, Département...	200 000	2,6%
	Neuf Extension - 830 m ² (compris mesures environnementales et acoustiques)	1 769 550 €	28,13%		<i>sous-total cofinancements</i>	5 218 723	68,7%
	Autres mesures environnementales (Récupération eau pluie saniataires / photovoltaïques)	72 400 €	1,15%	VILLE DE MERIGNAC	Autofinancement, emprunt	2 374 893 €	31,3%
	Déconstruction hors désamiantage	43 200 €	0,69%				
	Equipement technique immobilier	190 000 €	3,02%				
	Equipement spécifique immobilier	55 000 €	0,87%				
	Aménagements extérieurs	294 100 €	4,68%				
Autres frais	Frais de concours, études et diagnostics complémentaires, assurances, raccordements...	424 985 €	6,76%				
Provisions pour mise au point et aléas		357 882 €	5,69%				
TOTAL HT		6 296 531 €					
TVA		1 297 085 €					
TOTAL TTC		7 593 616 €			TOTAL TTC	7 593 616 €	

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 septembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer auprès des différents partenaires une demande de soutien financier pour la rénovation/extension du Krakatoa, Scène de musiques actuelles ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'obtention de ces subventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.